



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) EST LANCÉE EN 2023



Contactez votre Animatrice Re-Sources pour connaître les modalités de ces actions et vérifier l'éligibilité de vos parcelles



L'engagement a une durée contractuelle de 5 ans
du 15/05/2023 au 14/05/2028



Dossiers à constituer sous télépac
avant le 15/05/2023



▶ LES OBJECTIFS DE LA MAEC SUR LES MILIEUX HUMIDES

Biodiversité et Eau préservée

Les milieux humides accueillent une diversité de faune et de flore et jouent un rôle de filtre naturel.

▶ LE MONTANT DE L'AIDE MAEC



Une aide de **150 € / ha / an** pour la préservation des milieux humides

Un plafond de **7 500 € / an**



▶ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour s'engager dans cette mesure il faudra :



Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation,
Faire établir un plan de gestion



Suivre une formation spécifique aux enjeux de la préservation
de la biodiversité et de l'eau



Parcelles éligibles

Prairies et pâturages permanents localisés en zones humides



Conduite de la prairie

- Mettre en œuvre le plan de gestion établi
- Respecter le taux de chargement
- Absence totale de fertilisants azotés
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires

▶ LES OBJECTIFS DE LA MAEC SUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES (LIGNEUX)

Biodiversité et Eau préservée

Les arbres jouent plusieurs rôles : ils servent de refuge à la biodiversité, protègent les sols, filtrent et freinent les eaux.



▶ LE MONTANT DE L'AIDE MAEC

Une aide de **0,80€ / ml / an** pour l'entretien des IAE

Un plafond de **2 000 € / an**

▶ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour s'engager dans cette mesure il faudra :



Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation,
Faire établir un plan de gestion



Suivre une formation spécifique aux enjeux de la préservation
de la biodiversité et de l'eau



Entretien de l'IAE

- Mettre en œuvre le plan de gestion établi*
 - Respecter l'interdiction de fertilisation azotée
 - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
 - Enregistrer les interventions
- * le plan de gestion définit :
- Le type de taille
 - Le type d'outil (épareuse et lamier interdits)
 - La période d'intervention

▶ POUR ETUDIER LA FAISABILITE D'UN ENGAGEMENT MAEC

Contactez l'animatrice Re-Ressources de votre territoire



Mélanie FIGADERE

SIAEP Nord-Ouest Charente



05 45 65 96 27 | 06 75 97 20 10



m.figadere@siaepnordouest16.fr



Marine TALLON

SIAEP Nord-Ouest Charente



05 45 65 97 17 | 07 87 56 60 27



m.tallon@siaepnordouest16.fr

Plaquette réalisée avec le concours financier de



Conception plaquette
Janvier 2023

